

LES USAGES RÉCRÉATIFS DE LA FORÊT

Compte rendu de l'atelier 3

Deux présentations introductives ont été faites :

— *Fréquentation et représentations de la forêt en France. Connaître et comprendre les relations entre la forêt et la société pour piloter la gestion* par Anne-Marie Granet (Office national des forêts) ; cf. article paru en pages 397-408 de ce numéro.

— *La fonction récréative de la forêt : de la fréquentation des sites aux services rendus par la forêt en passant par les prix hédoniques. Formes de consentement et méthodes d'évaluation* par Bruno Maresca (CREDOC).

Par rapport à la thématique de l'atelier sont également à prendre en compte les présentations faites en plénière lors de la session 5 sur les aménités et notamment :

— *L'ouverture des forêts au public : regards croisés sur un service récréatif*, par Jeffrey Dehez (Irstea), cf. article paru en pages 319-329 de ce numéro.

— *Les déterminants de la valeur récréative de la forêt : l'exemple de la Lorraine*, par Jens Abildtrup, Serge Garcia, Søren Bøye Olsen, Anne Stenger (LEF, INRA-Nancy, AgroParisTech ; université de Copenhague), cf. article paru en pages 331-338 de ce numéro.

Sur un sujet aussi vaste et ouvert, les débats de l'atelier ont été orientés par les thématiques des présentations introductives et par la composition et les questionnements de l'assistance.

Le présent compte rendu est à considérer comme un gros plan sur quelques points particuliers abordés au cours de l'atelier et non comme une construction structurée ni exhaustive du sujet. Il s'appuie également sur les documents complémentaires transmis par Quentin Toffolini, stagiaire au CRPF Languedoc-Roussillon.

Les échanges ont porté sur les deux thématiques principales suivantes :

- Connaissance et suivi de la fréquentation : méthodes et résultats ;
- Quel modèle organisationnel et économique pour l'ouverture au public, notamment en forêt privée ?

Les autres questions abordées ponctuellement ne sont pas reprises dans le compte rendu.

CONNAISSANCE ET SUIVI DE LA FRÉQUENTATION : MÉTHODES ET RÉSULTATS

Considérations méthodologiques

Par rapport à d'autres milieux naturels, la forêt a l'avantage d'être une entité bien identifiée et circonscrite. De ce fait, elle a fait l'objet d'assez nombreuses études de fréquentation. Pour

autant, les nombreux paramètres à prendre en compte viennent relativiser cette apparente facilité : la plupart des forêts sont très ouvertes, leurs accès sont multiples et en prise directe avec les territoires environnants, l'origine des visiteurs et les caractéristiques des visites dépendent des contextes et spécificités de la forêt...

Dans tous les cas, bien définir les objectifs de l'étude est un préalable indispensable. Les angles d'approche sont nombreux et déterminent les méthodes et les populations de référence. D'autant que depuis 10 ans, dans la perspective du développement durable, de nouveaux questionnements sont venus transformer et complexifier les problématiques classiques :

– Avec la notion de services écosystémiques, les questions sont désormais centrées sur les milieux et tendent à intégrer la problématique de la fréquentation dans une vision plus globale.

– En parallèle, le besoin de prise en charge des services récréatifs comme des autres services écosystémiques conduit au développement de méthodes d'évaluations économiques. Dans ce contexte aussi, la sortie en forêt doit être intégrée dans un cadre plus large : est-elle associée à d'autres activités, y a-t-il des dépenses induites au-delà du transport ?

– Même dans les études de fréquentation classiques, les problématiques doivent être affinées : pour étudier les impacts de la fréquentation ou les conflits d'usage, veut-on privilégier la pénétration du loisir en forêt ou la pression de visite sur un massif ?

– La question des représentations de la forêt reste un complément indispensable à la connaissance de la fréquentation.

– Les évolutions sont aussi intéressantes voire plus que les résultats instantanés.

Les difficultés méthodologiques ne doivent pas être méconnues. Elles concernent principalement :

– les dispositifs de mesure : valeur des informations déclaratives, positionnement et nature des comptages...

– les populations de référence : les Français, les visiteurs, les propriétaires...

– l'analyse préalable détaillée du phénomène à étudier : comment être au plus près de la réalité d'une pratique, avoir l'information au niveau d'une unité de pratique...

– l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la forêt, à d'autres massifs...

Pour autant, dès lors que les limites des analyses sont connues, que le choix des méthodes, la mise en œuvre des protocoles et l'analyse des résultats sont adaptés aux questions posées et effectués avec rigueur, les difficultés méthodologiques ne remettent pas en cause l'intérêt et la validité des résultats obtenus.

Au total, il existe de nombreuses études de fréquentation très diversifiées au niveau local, départemental ou régional. Malgré les nouvelles approches, les études classiques restent majoritaires car plus simples. En revanche, le suivi dans le temps fait presque toujours défaut.

Analyse des résultats

• Tirer le meilleur parti des résultats d'études

Au-delà des résultats d'enquête classiquement fournis en pourcentages, il est intéressant de rechercher des analyses plus pertinentes par rapport aux objectifs de l'étude : des comparaisons, des projections sur les quantités (pas seulement les pourcentages), les flux, des ratios, des évolutions... et d'en tirer des conclusions à destination des politiques ou des gestionnaires.

Ainsi, sur l'Île-de-France, la comparaison de l'enquête SARES de 1968 et de l'enquête CREDOC de 1999 s'est avérée particulièrement intéressante (analyse de Bruno Maresca, CREDOC) :

– mise en évidence d'évolutions dans les pratiques de fréquentation devenues plus actives au détriment du repos et des activités statiques ;

– mise en évidence de coefficients de variation différenciés entre paramètres : ainsi pour un accroissement de la population de 18 % le nombre de visiteurs a augmenté de 30 % ; et le nombre de visites de 60 % du fait de l'évolution du nombre de visites annuelles ;

– mise en perspective des résultats : contrairement à ce que laisserait supposer une analyse trop rapide, la pression de visites sur la forêt (en nombre de sorties par hectare et par an) n'a en fait augmenté que de 14 % entre 1968 et 1999 car la forêt publique s'est accrue de 40 % pendant la même période. Ces résultats ont permis de confirmer l'intérêt de la politique d'acquisition de forêts par la région Île-de-France, commanditaire de l'étude ;

– comparaisons entre massifs : au-delà du nombre de visites, l'établissement de ratios permet par exemple d'affirmer que la pression globale de fréquentation est près de trois fois plus forte sur la forêt de Montmorency que sur celle de Fontainebleau ;

– certains dispositifs génèrent une quantité importante de résultats (comptages par exemple) qu'il faut prendre le temps d'analyser avec soin pour les convertir en une mesure de la fréquentation et pour bien les comprendre.

• *Comprendre les résultats des enquêtes : des hypothèses à vérifier par des investigations complémentaires*

C'est la question de la diminution de la fréquentation constatée au plan national dans la dernière décennie qui a alimenté ce débat. Le constat issu de la comparaison de trois enquêtes nationales (CREDOC - IFEN - DERF 1996, ONF - université de Caen 2004, ONF - université de Caen 2010), déjà évoqué en 2004, se confirme⁽¹⁾.

Il soulève différentes questions et notamment :

– les causes de ce retournement de tendance après 40 ans de croissance, évoquées dans la présentation *Fréquentation et représentations de la forêt en France*, de Anne-Marie Granet (ONF) ;

– les différences et l'évolution de la fréquentation entre forêts et sites : concentration sur des sites emblématiques, accès plus important de visiteurs sur des zones auparavant peu fréquentées (sites de pratique de sports de nature, secteurs proches des nouvelles urbanisations...), et au contraire désaffection pour les secteurs « reculés » de forêts sans attrait spécifique pour le public, diminution de fréquentation due à la fermeture de routes forestières à la circulation, à l'accroissement des surfaces peu accessibles du fait de la présence de chablis, arbres morts...

Dans les deux cas, des investigations complémentaires seraient nécessaires à l'analyse détaillée et à la compréhension de ces phénomènes : méthodes qualitatives (analyses des comportements, entretiens individuels ou de groupes), étude et suivi de fréquentation sur des massifs forestiers représentatifs...

• *Construire et suivre des indicateurs dans la durée ?*

Est ensuite évoquée la question de l'utilisation possible de ces données pour construire des indicateurs environnementaux. Dans ce cadre, la situation actuelle paraît quelque peu ambiguë. Pour certains, cette problématique butte inévitablement sur les contraintes budgétaires. Mettre en place des indicateurs robustes serait aujourd'hui possible (techniquement) si les moyens nécessaires étaient alloués. Cependant, il s'agirait déjà d'exploiter efficacement l'information disponible. Des études existent mais les résultats restent relativement peu diffusés. En outre, ces études sont parfois très différentes les unes des autres et par conséquent peu comparables entre elles.

(1) Des variations méthodologiques (passage de 18 à 15 ans pour la population française échantillonnée et différence de formulation de la question) rendaient peu sûre une conclusion assise sur cette tendance en 2004.

La chasse, une pratique trop peu étudiée

Enfin, on a rappelé le rôle particulier de la chasse dans la gestion de l'espace forestier, notamment au niveau de la régulation des dégâts du gibier. Pour plusieurs intervenants, des dynamiques nouvelles seraient en train de se mettre en place, lesquelles se traduiraient notamment par un renouvellement de la population des chasseurs (contrairement à la baisse fréquemment décrite). Mais sur ce point également, les acteurs manquent de repères.

QUEL MODÈLE ORGANISATIONNEL ET ÉCONOMIQUE POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC, NOTAMMENT EN FORÊT PRIVÉE ?

L'accueil du public est reconnu par le Code forestier comme une mission d'intérêt général que la forêt publique doit à ce titre particulièrement prendre en charge. Ce rôle n'est pas aussi affirmé pour la forêt privée. De nombreux questionnements sont néanmoins communs à la forêt publique et à la forêt privée, mais c'est essentiellement la forêt privée qui a fait l'objet de témoignages et discussions au cours de l'atelier.

Deux constats préalables s'imposent :

— La fréquentation massive des espaces forestiers les plus attractifs est un fait que ni les réglementations, ni même la mise en œuvre d'actions volontaristes ne permettent de maîtriser complètement. En particulier, les interdictions seuls sont inopérants. Plusieurs enquêtes montrent par ailleurs la méconnaissance du statut foncier des forêts. Ont été citées l'enquête nationale ONF-université de Caen et une enquête effectuée par le CRPF Languedoc-Roussillon auprès des participants à l'événement Plaisir d'Hérault en 2011. Parmi les commentaires des propriétaires lors de la présentation de ce travail, citons le fait que de nombreux visiteurs se baseraient sur la présence de marques d'activité forestière pour identifier une forêt privée⁽²⁾. Si on ajoute le fait que la forêt est revendiquée comme bien commun, on comprend que propriétaires et gestionnaires se trouvent confrontés à une situation parfois délicate qu'ils doivent bon gré mal gré prendre en charge.

— Pourtant, la plupart des propriétaires forestiers privés (cf. l'étude de Valérie Schlumberger, 2001⁽³⁾) sont prêts à s'investir en faveur d'un accueil du public choisi. Mais ils se sentent souvent désarmés voire seuls face à un phénomène qu'ils ne parviennent pas à maîtriser.

Si on exclut les questions techniques qui ne sont pas dans le champ de cet atelier, deux problèmes essentiels préoccupent propriétaires et gestionnaires :

— Les partenaires et les moyens de l'action : avec quels partenaires s'associer, avec quels outils et avec quels financements travailler ? Quels sont les coûts spécifiques de l'accueil du public et quels sont les surcoûts induits par rapport à une gestion classique ? Quelle est la valeur du service rendu ? Ces éléments, souvent mal identifiés dans les comptes de la forêt, sont donc difficiles à faire valoir dans le montage de projets ou pour obtenir des compensations pour services rendus. Ces questions concernent les gestionnaires publics comme les propriétaires privés. Dans ce contexte, le manque de références et de retour d'expériences apparaît bel et bien comme un constat partagé par la plupart des gestionnaires.

— La responsabilité civile induite par la fréquentation. Cette question est récurrente dès qu'on aborde la fréquentation en forêt privée.

(2) Ce constat rejoint celui de certaines études de l'ONF (*Focus Group*), où la production de bois était associée principalement à la forêt privée.

(3) SCHLUMBERGER (V.). — Les possibilités d'ouverture au public des forêts privées. Bilan de la situation de fréquentation et traitement de cas concrets en Île-de-France. — Nancy : ENGREF, 2001. — 137 p. (Mémoire 3^e année de formation des ingénieurs forestiers).

Des outils ont été instaurés par la loi d'orientation sur la forêt de 2001. Ils privilégient la contractualisation entre propriétaires forestiers et collectivités et donnent la possibilité de rémunération des services rendus. Pourtant ils restent encore peu utilisés et il n'existe pas de modèle organisationnel et financier général pour l'accueil du public en forêt. Tous les propriétaires ne sont pas spontanément demandeurs d'aides ou de compensations pour des aménagements légers d'accueil. Néanmoins, les retours d'expériences réussies, dans des contextes variés, témoignent de l'intérêt de telles solutions lorsqu'elles apportent des réponses pragmatiques aux préoccupations légitimes des propriétaires privés tout en préservant leurs prérogatives. En voici deux.

Conventionnement entre les propriétaires privés et le conseil général de l'Oise (CRPF Nord-Pas-de-Calais - Picardie)

Dans un contexte de forte pression foncière, et à partir du constat des dégradations liées à une trop forte pression de fréquentation, le département de l'Oise s'est investi dans une démarche globale visant à développer le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) en forêt privée. La recherche de forêts pertinentes sur le plan écologique et de l'accueil du public (avec un intérêt pédagogique et une possibilité de mise en réseau) est effectuée dans le cadre d'une convention avec le CRPF et le syndicat des propriétaires forestiers. La mise en œuvre des actions programmées et chiffrées dans le cadre d'un plan de gestion quinquennal fait ensuite l'objet d'une convention avec le propriétaire : la réalisation des travaux écologiques et d'aménagement pour le public comme les entretiens annuels sont pris en charge par le conseil général. Au bout de 7 ans, 3 sites ont été ouverts au public et 3 autres sont en cours d'aménagement. Les nouvelles demandes se multiplient.

Pour les promoteurs du projet, le succès de la démarche tient à :

- l'implication et la validation du propriétaire à chaque étape de la démarche. Il conserve toutes ses prérogatives ; la rémunération de l'entretien annuel au-delà de la prise en charge de l'investissement initial.

- pour le département, une réduction des coûts par rapport à la politique classique d'acquisition foncière pour la création d'ENS. La comparaison des coûts entre achat du terrain et conventionnement est une des clés du succès (étude en cours sur cette question avec le Laboratoire d'économie forestière AgroParisTech - INRA).

Des incertitudes subsistent néanmoins sur la pérennité dans le temps du système (devenir de la taxe départementale pour les ENS, hauteur de l'engagement du département⁽⁴⁾...).

Conventions avec deux groupements de propriétaires forestiers dans le Bas-Rhin (CRPF Lorraine-Alsace)

Les exemples cités répondent ici au besoin d'apporter des solutions concrètes à des problèmes précis :

- la résolution d'un conflit d'usage sur un site d'escalade : il s'agissait de rendre compatible les intérêts du propriétaire, l'accès au site d'escalade pour les pratiquants et la protection du faucon pèlerin. Une réponse a été trouvée par la contractualisation entre le propriétaire, le club d'escalade et l'association de protection de la nature concernés.

- le passage d'un sentier balisé par le Club vosgien à proximité de ruines potentiellement dangereuses. La signature d'une convention entre le groupement forestier propriétaire, la collec-

⁽⁴⁾ La pérennité de l'engagement du propriétaire (et de ses successeurs) pourrait aussi faire débat.

tivité et le Club vosgien a permis de clarifier les rôles de chacun et d'assurer la prise en charge du surcoût d'assurance responsabilité civile du propriétaire.

Toutefois, dans ces exemples, une solution a pu être trouvée car les propriétaires étaient des personnes ouvertes au principe de multifonctionnalité de la forêt et « averties », conseillées par un expert forestier. *A contrario*, de l'avis de plusieurs participants, un petit propriétaire seul, dans la même situation, aurait beaucoup de mal à aboutir ses revendications.

Pour intéressantes qu'elles soient, les réponses restent essentiellement ponctuelles. Le besoin de mutualisation des expériences, d'organisation collective et de conseil dans ce domaine apparaît évident...⁽⁵⁾.

À l'issue de ce rapide tour d'horizon, quelques perspectives et tendances ont été évoquées :

– Le désengagement est de plus en plus marqué de la part de la collectivité publique conduisant par exemple à renoncer à certains projets d'aménagement, même lorsqu'une demande locale existe. Face à la dégradation de certains sites, les propriétaires pourraient être tentés d'en interdire l'accès⁽⁶⁾.

– Individualisation et privatisation : paiement direct de services par l'utilisateur (parkings...), spécialisation d'espaces avec développement d'activités touristiques payantes, généralisation de systèmes de "clubs" (adhésion permettant l'accès à certains produits ou services).

– Implication des collectivités "riches" et de celles qui bénéficient des retombées économiques d'un environnement préservé pour l'amélioration des services récréatifs rendus par les forêts. Pour conforter le réalisme de ce scénario, les études menées sur les services récréatifs de la côte aquitaine (Irstea Bordeaux) montrent que le coût de prise en charge de l'accueil du public en forêt reste relativement faible (en comparaison du coût de gestion d'autres espaces tels que la plage par exemple). La mutualisation des financements entre les communes « émettrices » d'utilisateurs d'une part et les communes « réceptrices » d'autre part mériterait d'être réellement examinée⁽⁷⁾.

Anne-Marie GRANET

Direction de l'environnement et des risques naturels
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
2 avenue de Saint-Mandé
F-75570 PARIS Cédex 12
(anne-marie.granet@onf.fr)

(5) C'est aussi l'origine de la création de l'association FORESTOUR qui regroupe et conseille les propriétaires forestiers adhérents qui proposent des activités de tourisme, sports et loisirs en forêt privée, principalement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(6) Interdictions que les participants s'accordent à reconnaître peu efficaces (sauf à fermer physiquement le site), et donc potentiellement source de conflits.

(7) Des analyses analogues seraient à faire en contexte urbain et périurbain.